



MAIRIE DE SAINT-FIACRE-SUR-MAINE

-----44690-----



Les bons réflexes en cas d'absence

Restaurant scolaire

Mon enfant est malade :

- Je préviens le restaurant scolaire au plus vite 02 51 25 52 82 ou par mail : restoscolairedesaintfiacre@laposte.net
- Je fournis le justificatif médical ou la copie de l'ordonnance dans les meilleurs délais à la Mairie. Le premier jour d'absence sera facturé.
- Si l'absence dure plusieurs jours, j'annule les repas sur le portail famille, afin de ne pas être facturé.

Mon enfant n'est pas malade, mais n'ira pas au restaurant scolaire :

- Si je suis dans les délais, c'est-à-dire la veille avant 9h, je vais sur le portail famille annuler mes réservations.
- Je ne suis plus dans les délais, je préviens la cantine de son absence (soit par téléphone au 02 51 25 52 82 ou par mail : restoscolairedesaintfiacre@laposte.net . Le repas sera malgré tout facturé.

Accueil Péri scolaire

Mon enfant est malade :

- Je préviens l'accueil périscolaire au plus vite 02 51 25 52 81 ou par mail : periscostfiacre@gmail.com
- Je fournis le justificatif médical ou la copie de l'ordonnance dans les meilleurs délais à la Mairie.
- Si l'absence est supérieure à 48 heures, j'annule les présences sur le portail famille, afin de ne pas être facturé.

Mon enfant ne viendra pas à l'accueil périscolaire :

- Si je suis dans les délais, au plus tard la veille avant 9h, je vais sur le portail et je procède à l'annulation de mes réservations.
- Je ne suis plus dans les délais, je préviens au plus vite l'accueil périscolaire au 02 51 25 52 81 ou par mail : periscostfiacre@gmail.com. **L'absence non justifiée est facturée 3€ par enfant, et par activité.**

